

Réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Comme exposé dans le préavis No 13/2008 relatif à la demande d'un crédit d'étude, crédit par ailleurs octroyé par le Conseil communal dans sa séance du 26 juin 2008, le projet de réaménagement en question propose une sécurisation du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre.

2. ANALYSE DE LA SITUATION

Le chemin des Crêts, qui donne accès entre autres au cimetière d'Ecublens, débouche sur la route de la Pierre (RC 76b), important axe de l'Ouest lausannois reliant Lausanne à Bussigny-près-Lausanne et Echandens.

A quelque 35 mètres à l'est du chemin des Crêts se trouve le débouché du chemin des Vignes sur la route de la Pierre, qui donne accès à un secteur d'habitation constitué essentiellement de villas.

A l'heure actuelle, on peut qualifier le niveau de sécurité au droit du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre de très précaire. En effet, plusieurs facteurs contribuent à cette situation:

- le trafic prioritaire circulant sur l'axe cantonal est très élevé (14'700 véhicules / jour en 2005);
- le débouché du chemin des Crêts ne se fait pas perpendiculairement à la route de la Pierre, mais obliquement, positionnant les véhicules de façon défavorable par rapport à l'axe prioritaire;
- les véhicules circulant sur la route de la Pierre roulent à des vitesses relativement élevées;
- la déclivité de la route de la Pierre en direction de l'ouest, le talus côté nord et la courbe que la RC 76 fait à cet endroit, font en sorte que les automobilistes arrivant du chemin des Crêts ne perçoivent les voitures arrivant du côté "Larges Pièces" que tardivement.

Le mouvement de "tourner à droite", depuis le chemin des Crêts en direction de Bussigny-près-Lausanne, est difficile voire dangereux: les automobilistes qui l'effectuent sont déportés sur la voie de circulation de la RC 76 allant en direction de Lausanne, et se

trouvent ainsi en face des véhicules arrivant de Bussigny-près-Lausanne et d'Echandens.

La sortie du chemin des Vignes, plus éloignée du virage de la RC 76 et perpendiculaire à cet axe, offre des conditions de visibilité et un niveau de sécurité nettement plus élevés.

3. PROPOSITION DE RÉAMÉNAGEMENT

Afin de pouvoir améliorer et sécuriser ce débouché, une étude a été confiée au bureau d'ingénieurs-conseils Cert-Aragao à Lausanne. Cette étude avait pour objectifs:

- de permettre la sortie des véhicules provenant du chemin des Crêts dans des conditions de sécurité satisfaisantes, en élargissant le champ de visibilité;
- de permettre que le mouvement de "tourner à droite" en direction de Bussigny-près-Lausanne et Echandens puisse se faire sans empiètement sur la voie de circulation de la RC 76 direction Lausanne et dans de bonnes conditions de sécurité;
- d'assurer la continuité et la sécurité des cheminements piétonniers;
- de limiter les emprises sur le domaine privé et de minimiser les coûts d'intervention.

Sur la base de cette étude, la Municipalité a validé, en mai 2007, le choix de la variante de réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes. Des extraits de plans se trouvent en annexes.

4. MISE À L'ENQUÊTE

Selon la loi sur les routes et la loi sur les expropriations, ce projet a été soumis à l'enquête publique du 24 octobre 2009 au 23 novembre 2009 et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

5. NATURE DES TRAVAUX

La nature des travaux de réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes est la suivante :

- Terrassement et talutage des emprises nécessaires.
- Mise à jour éventuelle des services existants sous le tronçon concerné (pris en charge par les différents services).
- Coffrages, ferrailages et bétonnage par étapes d'un mur de soutènement.
- Drainage à l'arrière du mur et remblayage.
- Mise en place des infrastructures routières (encaissement), bordures et trottoirs.
- Amélioration du sentier pédestre reliant le chemin des Crêts au chemin du Dévent prenant en compte les critères de mobilité douce.
- Pose du tapis bitumeux.
- Marquage et signalisation routière.
- Adaptation de l'éclairage public.
- Végétalisation et remise en état des emprises.

6. COÛT DES TRAVAUX

Un appel d'offres a été fait auprès de 6 entreprises. Les montants indiqués ci-dessous ont été établis sur la base de soumissions rentrées.

Travaux de génie civil	Fr. 310'000.--
Travaux de paysagiste	Fr. 35'000.--
Éclairage public	Fr. 13'000.--
Marquage, signalisation et barrières	Fr. 15'000.--
Honoraires d'ingénieurs et de géomètres (y c. préavis 13/2008)	Fr. 58'000.--
Achat d'emprises, essais enrobé, frais registre foncier, cadastre	Fr. 59'000.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 39'000.--</u>
Total arrondi TTC	Fr. 530'000.-- =====

Cette dépense figure au plan des investissements 2010 – compte 430.5010.101 pour un montant de Fr. 500'000.--, montant estimé hors honoraires. Elle n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

7. FINANCEMENT

Ce crédit de **Fr. 530'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il sera amorti en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 2/2010 ;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes, selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 530'000.--** (cinq cent trente mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.101 "Ch. des Crêts/rte de la Pierre - réaménagement du carrefour".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2010.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexes: extraits de plans

Délégués municipaux à convoquer: – M. Christian Maeder, section des travaux, domaines et environnement.
– M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 8 janvier 2009

CM/MM/io/rc